



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/SPC/43/L.4
13 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL/ANGLAIS

Quarante-troisième session
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
Point 115 de l'ordre du jour

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Lettre datée du 12 octobre 1988, adressée au Président de la
Commission politique spéciale par le Président de l'Assemblée
générale

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour action de la Commission politique spéciale, la lettre qui vous est adressée par le Président de la Cinquième Commission au sujet du point 115 de l'ordre du jour, intitulé "Planification des programmes".

(Signé) Dante CAPUTO

Annexe

LETTRE DATEE DU 12 OCTOBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE PAR LE PRESIDENT DE LA CINQUIEME
COMMISSION

[Original : anglais]

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 23 septembre 1988 (A/C.5/43/7) par laquelle le Président de l'Assemblée générale m'informait que l'Assemblée générale, à la 3e séance plénière de sa quarante-troisième session, tenue le 23 septembre 1988, avait décidé de renvoyer, entre autres, le point 115 de l'ordre du jour "Planification des programmes" à la Cinquième Commission.

Par sa résolution 36/228, section I, l'Assemblée générale avait fait siennes les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination (CPC) contenues dans le rapport sur les travaux de sa vingt et unième session (A/36/38, chap. VII). L'une de ces recommandations figure au paragraphe 471 du rapport du CPC où il est dit que :

"Chaque chapitre du projet de plan à moyen terme devrait être soumis à la Commission de l'Assemblée générale ayant compétence pour le programme en question avant que le plan dans son ensemble soit adopté par l'Assemblée en séance plénière."

A sa session en cours, l'Assemblée générale est saisie des révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (prolongée jusqu'à 1991), publiées sous la cote A/43/6 et Corr.1, ainsi que du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa vingt et unième session [A/43/16 (Partie I)].

L'annexe de la présente lettre indique, pour chaque chapitre des révisions proposées, la ou les grande(s) commission(s) compétente(s).

En outre, au paragraphe 87 du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de la deuxième partie de sa vingt-huitième session [A/43/16 (Partie II)], qui fait partie de la documentation soumise au titre du point 115 de l'ordre du jour, le Comité a recommandé qu'en poursuivant ses travaux sur l'introduction au nouveau plan à moyen terme, le Secrétaire général tienne pleinement compte des vues exprimées par les Etats Membres à la vingt-huitième session du Comité et que l'Assemblée générale invite les Etats Membres à formuler des observations supplémentaires dans le cadre des débats de ses grandes commissions. Tous les organismes pertinents des Nations Unies devraient disposer à cette fin de la note du Secrétaire général (A/43/329) ainsi que du rapport du Comité.

Par ailleurs, je voudrais également appeler votre attention sur la recommandation du CPC figurant au paragraphe 72 du rapport susmentionné au sujet de la proposition du Secrétaire général concernant la refonte de la structure du plan à moyen terme pour la période 1992-1997. Après examen de cette question, le Comité a estimé que les renseignements dont il disposait n'étaient pas suffisants pour lui permettre de parvenir à une conclusion sur le fond. Le Comité a donc recommandé que l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, examine avec une

attention particulière la question de la structure du plan à moyen terme à la lumière des débats du Comité.

Afin de permettre à la Cinquième Commission de tenir pleinement compte des vues que les Etats Membres pourraient exprimer à la Commission politique spéciale sur les chapitres pertinents des révisions du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (prolongée jusqu'à 1991) et sur la note du Secrétaire général contenant le projet d'introduction au plan à moyen terme pour la période 1992-1997, je vous serais obligé de bien vouloir communiquer ces vues à la Cinquième Commission au plus tard dans la première semaine de novembre 1988.

Le Président de la Cinquième Commission
de l'Assemblée générale,

(Signé) Michael George OKEYO

Appendice

CHAPITRES DES REVISIONS PROPOSEES AU PLAN A MOYEN TERME POUR LA
PERIODE 1984-1989 (PROLONGEE JUSQU'A 1991) (A/43/6 et Corr.1) ET
GRANDE(S) COMMISSION(S) COMPETENTE(S) DE L'ASSEMBLEE GENERALE

<u>Chapitre</u>	<u>Grande commission</u>
Introduction	Toutes les grandes commissions
Chapitres 1 et 2	Première, Deuxième et Troisième Commissions et Commission politique spéciale
Chapitre 3	Sixième Commission
Chapitres 6 et 7	Troisième Commission
Chapitre 9	Commission politique spéciale
Chapitres 10 à 20	Deuxième Commission
Chapitre 21	Deuxième et Troisième Commissions
Chapitres 22, 23 et 24	Deuxième Commission
Chapitre 31	Deuxième et Troisième Commissions
